

Appel à projets Harcèlement scolaire

Madame, Monsieur,

En 2018, le Président Laurent WAUQUIEZ, a souhaité engager la Région dans la **lutte contre le harcèlement scolaire** en nous confiant une mission de réflexion et de proposition ayant dès 2019 abouti sur la mise en place de plusieurs outils concrets.

Parmi ceux-ci, nous avons conçu un **grand appel à projets doté de 100 000 euros**, lancé en juillet et spécifiquement tourné vers les acteurs de terrain que sont les communes, les EPCI, les Métropoles, les établissements scolaires et les associations.

En effet, peu d'outils existent aujourd'hui pour favoriser l'engagement des acteurs locaux dans la lutte et la prévention du harcèlement scolaire. **La Région souhaite donner davantage de moyens aux acteurs de terrain pour porter des initiatives locales**, en donnant même un bonus aux actions qui, portées par plusieurs partenaires, contribueront à renforcer la chaîne de vigilance et de détection au quotidien.

Cet appel à projet, c'est d'abord le vôtre. Aussi souhaitons-nous pouvoir attirer votre attention sur les **trois types de projets finançables** :

- **L'organisation d'évènements** visant à renforcer la connaissance sur le territoire du harcèlement scolaire pour le prévenir (ex : conférences, débats, projections de films, pièces de théâtre, etc.),
- **La formation des adultes** pour sensibiliser et prévenir le harcèlement (ex : formation des agents municipaux en lien avec les jeunes, actions qui peuvent mener localement en partenariat avec l'Education nationale, formation des parents d'élèves, etc.),
- **Des actions pédagogiques innovantes** dédiées à l'amélioration durable et quotidienne du climat scolaire (serious game, escape game, etc.).

L'ensemble du règlement de l'appel à projets et les modalités de réponse sont disponibles sur :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/264/289-appel-a-projets-stop-au-harcelement-education-lycees.htm>

Nous vous invitons à vous rapprocher dès aujourd'hui du Maire de votre commune ou bien une association de votre territoire pour lui proposer de répondre ensemble à cet appel à projets, que ce soit par exemple pour organiser des actions de sensibilisation ou de formation, en lien avec les établissements scolaires, les collectivités et les associations de votre territoire.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 septembre 2019.

Espérant que vous pourrez profiter de cet appel à projets pour vous mobiliser à nos côtés autour de cette grande problématique de société, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sincères et dévouées.

Anne LORNE et Laurence BUSSIÈRE

Conseillères régionales en charge de la
Mission de lutte contre le harcèlement scolaire